

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 12 novembre 2019

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

22 présents : PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

9 Absents avec procuration : GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, SAADAOUI Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima, TETIENNE-CASANO Corinne.

2 absents : REBBADJ Saler, GIANNANTONI Jean-Christophe.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

-*-*-*-*-*-*-*

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Monsieur Alain NOUGUE**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2019

Mme le Maire.- Quelques remarques sur le compte rendu.

Il y a des erreurs d'orthographe :

- Page 16, : 2^{ème} ligne, « sans pour autant stigmatisés », remplacer par « ... stigmatiser ».

- Page 17, quatrième ligne avant la fin : « ...je ne sais pas quel qualificatif utilisé », remplacer par «... utiliser ».

Avec les modifications d'erreurs d'orthographe citées, à part s'il y en a d'autres, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur le compte rendu avant l'approbation ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour l'approbation du compte rendu fidèle à ce que nous avons dit ensemble ? Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur Didero et Monsieur Pinet qui s'abstiennent.

Je vous remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 est adopté par tous les élus, sauf Monsieur Didero et Monsieur Pinet qui s'abstiennent

Mme le Maire.- Le compte rendu est approuvé, il dit bien ce que nous avons dit lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal, il n'y a pas de questions diverses, il y a quelques informations à la fin du Conseil.

1/ DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Mme le Maire.- Où il n'y a pas eu de remarques particulières.

M. BERNEIX.- Par rapport à la Commission des Finances dont on a parlé précédemment, je tenais à rappeler certaines choses parce qu'il semblerait qu'on ait pris une décision pour changer la personne qui s'occupait de la Commission des Finances, et j'avais quelques précisions à donner.

Le 18 juillet 2018 le tribunal d'instance de Martigues a rendu une sentence,

Le juge du tribunal d'instance statuant en matière de surendettement, par jugement prononcé par mise à disposition contradictoire et en premier ressort,

Déclare,

Recevable les recours formulés par les requérants et rejette les créances conformément aux chiffres retenus par la Commission,

Infirme,

La décision de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de Monsieur Didero,

Ordonne,

La mise en œuvre d'un délai moratoire de 24 mois qui débutera le premier mois suivant la notification du présent jugement.

En juin, au débiteur de saisir à nouveau la Commission de surendettement des particuliers des Bouches-du-Rhône dans un délai de deux mois avant l'expiration du délai octroyé par le tribunal pour un nouvel examen de la situation.

Ce recours n'a pas été fait, donc on est dans la période des 24 mois où il doit éclaircir cette situation, et en plus de cela où il ne peut à aucun moment dépenser un euro de plus par rapport à ce qu'il a pour faire des frais divers.

Rappelle,

Qu'aucun intérêt ne sera comptabilisé : c'est-à-dire que si on voulait lui demander de l'argent en compensation de ce qu'il doit à beaucoup de gens, on ne peut pas demander des intérêts pendant 24 mois, mais il doit rembourser.

Dit,

Que les créanciers ne pourront procéder à aucune mesure d'exécution pendant le cours des délais ainsi octroyés,

Dit,

Que ces mesures d'exécution déjà engagées devront être immédiatement suspendues à la diligence des créanciers par le juge de ce tribunal et que cela ressort de sa compétence,

Interdit,

Monsieur Didero d'accomplir pendant l'exécution des mesures arrêtées ci-dessus tout acte qui aggraverait son insolvabilité,

Dit,

Que la procédure est exemptée de frais et de dépenses,

Rappelle,

Que le présent jugement est exécutoire de plein droit à titre provisoire.

Le présent jugement est signé par Madame le Juge et Madame la greffière.

Je pense qu'il est important, vu les bruits qui courent en ville et tout ce qui se passe, que la vérité soit dite ; la vérité c'est que personne n'a été blanchi dans quoi que ce soit, surtout pas par un parti politique.

Je pense qu'il est important que quand les gens ne savent pas quoi que ce soit... sur ce fait je remets deux dossiers aux deux listes existantes pour pouvoir les faire-valoir auprès de gens qui ne sont pas encore au courant.

Mme le Maire.- Bien. Monsieur Didero, vous voulez prendre la parole ?

M. DIDERO.- Je vous remercie. Régulièrement, Monsieur Bernex nous fait quelques petites sorties au Conseil Municipal concernant le litige, entre-autre, qui l'oppose à moi. Bien évidemment, le Conseil Municipal l'écoute avec grande attention,

puisque voir une opposition qui régulièrement attaque d'autres formations de l'opposition, faisant le jeu d'une majorité municipale, on a bien compris les tenants et les aboutissants de la démarche de Monsieur Bernex.

S'agissant de ses sorties, je pense tout à fait raisonnablement qu'on parle d'une décision modificative sur le budget principal, et qu'à ce titre je ne vois pas trop le rapport de sa sortie, surtout qu'il la fait régulièrement, et peut-être que l'approche des élections municipales au mois de mars arrivant, Monsieur Bernex a encore besoin d'avoir son nom et quelques lignes dans le journal la Provence.

Au-delà de la décision qu'il vient d'évoquer, je rappelle simplement que nous sommes dans un litige qui ne regarde absolument pas le Conseil Municipal, qui est un litige civil, je le répète, décisions, sentences, ou je-ne-sais-quoi, nous sommes sur du civil. Et je tiens à préciser que puisqu'il fait un étalage public, il n'y a pas de souci, j'ai l'habitude de quelques articles de presse évoquant ce sujet qui est un sujet réchauffé, une chose est certaine, ça n'entache en rien ma détermination pour les élections municipales ; et ce genre de sortie régulière en Conseil Municipal ou sur les réseaux sociaux n'entache en rien la liste que j'ai constituée et ma présence aux élections municipales à Port-de-Bouc en mars 2020. Donc je ne rentre pas dans des polémiques, je ne risque pas de m'énerver à quatre mois d'une élection municipale pour faire le jeu des uns et des autres, en revanche je prends acte de ses propos que je considère comme du réchauffé et qui font le jeu, encore une fois, contrairement à ce qu'il pourrait penser, à votre majorité. Je vous remercie.

M. GIORGETTI.- J'ai écouté Monsieur Bernex et Monsieur Didero, bien sûr. On sait très bien que cette affaire qui dure depuis six ans est une réalité. Nous avons appris par la suite qu'il y aurait eu d'autres gens touchés.

C'est vrai que c'est une histoire qui dépend du privé, mais vous êtes un élu municipal, je suis là depuis quarante-trois ans, j'ai connu des dizaines et des dizaines d'élus socialistes, communistes, sans parti, des gens de droite, etc., c'est la première fois qu'un élu est touché pour une question de moralité, et pour moi ça ternit l'image de notre Conseil Municipal. Je vous ai écouté, vous nous prenez de haut encore une fois, mais en tant qu'élus qui ont une histoire, je trouve que l'intervention de Monsieur Didero est drôlement déplacée, on ne fait pas le gandin quand on a une telle affaire. Il y en a pour qui c'est à la mode, il y en a qui roulent les mécaniques, mais aujourd'hui le boomerang est arrivé et il s'est pris sept ans de prison, et pourtant c'était le roi des Hauts-de-Seine. Je ne vous souhaite pas cela, c'est vrai que c'est du privé mais la question de la moralité... je vous avais accroché sur l'histoire de votre éthique, parce que l'éthique que vous avez en politique, je m'excuse, sur le Port d'Attache les gens ont constaté ce que vous balancez, les calomnies, les mensonges, etc. Je n'ai jamais vu cela ! Les propositions pour Port-de-Bouc on les attend toujours. Donc l'éthique a été touchée, aujourd'hui il y a la moralité. Alors la ramener comme vous la ramenez... Je ne souhaitais pas intervenir, vous me faites intervenir de par votre intervention, vous le prenez par-dessus la veste alors que des gens de Port-de-Bouc attendent d'être remboursés, quels qu'ils soient. Je m'excuse, je ne comptais pas intervenir, on en a discuté entre nous, mais je ne peux pas supporter quelqu'un qui la ramène comme ça avec la moralité... apparemment, mais il y a le tribunal.

Mme le Maire. - On ne va peut-être pas non plus y passer tout le Conseil Municipal...

M. DIDERO. - Si vous me permettez, Madame le Maire, je voudrais au moins répondre aux propos de Monsieur Giorgetti, qui me concernent.

Mme le Maire.- On ne va peut-être pas y passer trois heures, vous avez répondu.

Je tiens à dire que je suis profondément énervée, si ça ne vous atteint pas, Monsieur Didero, moi je suis toujours atteinte lorsqu'au niveau de ma commune, qui est aussi la vôtre, des informations vont dans la presse faire état de personnes qui n'ont pas de moralité. C'est dommage, je l'ai toujours dit, la politique ne s'ennoblit pas lorsqu'elle montre à la population qu'on peut faire tout et n'importe quoi. On s'ennoblit quand, à un moment donné, on commet une erreur et qu'on la reconnaît.

Ce que j'apprends ce soir c'est que, Monsieur Bernex, vous voulez nous dire... parce que vous étiez venu me voir en me disant *je me sens attaqué parce qu'on me dit que dans l'opposition j'ai voulu, moi, mettre la discorde ; ce soir vous me dites je vous prouve que c'était vraiment quelque chose qui allait être traduit par les tribunaux et que Monsieur Didero allait être condamné.*

Comme je vous l'ai dit la dernière fois, ça ennoblit la politique quand on ne regarde pas de quel camp on se situe mais qu'on essaie de faire la transparence. Aujourd'hui, les élus à l'Assemblée Nationale essaient de mettre en place des lois de transparence, on en est loin, et on doit se l'appliquer avant même la loi.

Moi je suis fière, René, de faire partie de cette lignée de maires et d'élus de la majorité qui ont œuvré aux côtés d'opposition de droite, puisque c'était toujours l'opposition de droite ici, à Port-de-Bouc, depuis la libération, avec des personnes intègres. J'avais 23 ans la première fois que j'ai été dans un Conseil Municipal, ça va faire 25 ans, je me rappelle de débats enflammés, passionnés, sur des sujets concernant les gens, les projets de la Ville, on s'est enflammées avec Madame Michel sur le projet de développement sur l'environnement et le tourisme, on vous avait

dit vous allez voir, on va vous en montrer ; on n'a pas fait tout ce qu'on voulait mais nous avons été projets contre projets.

Monsieur Bernex m'avait dit, moi, ce qui m'intéresse c'est l'honnêteté en politique, et je ne serai jamais d'accord avec vous, et c'est pour ça que je veux être à la Commission des Finances pour dire ce que je trouve bien, ce que je ne trouve pas bien, et on s'affronte sur par exemple comment gérer le camping de Bottaï, ou autre. Ce sont des projets politiques dans le sens noble du terme, et cela ça nous enthousiasme. Pour le reste, vous m'avez toujours entendu dire que lorsque malheureusement on salit ou on entache un Conseil Municipal de quelque sorte que ce soit, par la calomnie, par des actes irrespectueux, ou malheureusement par le fait d'être traduit devant les tribunaux sur quelque sujet que ce soit, j'en suis triste, parce qu'après on parle de Port-de-Bouc en négatif. Et moi ce qui me plaît c'est qu'on raconte la vraie vie à Port-de-Bouc. Et ici, dans ce Conseil Municipal, Monsieur Bernex, nous sommes trente-trois élus, et nous sommes au moins trente-deux élus à n'avoir aucun procès de cet ordre-là. Et je voudrais que ce soit ce que retienne la presse ici présente, à Port-de-Bouc nous sommes tous, au moins autour de cette table, sauf un, mais tous à ne pas avoir de problèmes avec la justice, et c'est très important.

J'ai donc bien entendu ce que vous vouliez dire, Monsieur Bernex, j'ai bien entendu votre défense, Monsieur Didero, j'ai bien entendu la position de Monsieur Giorgetti, élu depuis fort longtemps au sein de notre Conseil Municipal, et cela ne nous écarte pas du premier sujet qui est le vote d'une décision modificative qui montre que nous ne voulons pas nous endetter et que nous travaillons sur notre taux de financement pour pouvoir continuer d'investir. C'est ce que font les Villes

pauvres pour essayer de continuer d'avancer malgré les difficultés.

C'est la raison pour laquelle, mon cher Laurent, je te remercie d'avoir présenté cette décision modificative qui s'équilibre, qui est audacieuse, que je demande maintenant de placer sous votre vote. Pour ma part je suis ta recommandation, Laurent, de voter positivement, bien sûr vous le ferez en votre âme et conscience.

Je vous propose de voter la décision modificative n°3 du Budget Principal.

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Bernex, Madame Michel.

Qui s'abstient ? Madame Pèpe.

Qui vote contre ? Monsieur Didero, Monsieur Pinet.

Je vous remercie pour votre vote. La proposition est adoptée.

Le rapport n°1 est adopté par la majorité, Monsieur Bernex, Madame Michel - Abstention de Madame Pèpe - Contre Monsieur Didero, Monsieur Pinet

2/ RENOUELEMENT D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DU GROUPE LOGIREM DANS LE CADRE D'UN PRET REAMENAGE

Rapporteur : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances où il n'a pas été fait de remarques.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- Je voudrais juste apporter une petite précision, comme certains bâtiments ou certains logements ont été rachetés par les gens, le capital total a diminué, c'est

donc le nouveau capital qui est repris en compte pour garantir ce nouveau capital dû restant.

Madame le Maire.- Exactement, c'est pour cela que ça baisse. Merci pour la précision.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

3/ TARIFS CAMPING MUNICIPAL DE BOTTAI

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

Mme PEPE.- Est-ce que vous avez le taux de remplissage pour le dernier été ?

Madame le Maire.- Je ne le connais pas par cœur, ça dépend du mois.

Vous savez que nous avons terminé les travaux au dernier moment, donc nous avons véritablement lancé la commercialisation au mois de juin, je crois, si mes souvenirs sont bons.

Globalement le mois de juillet n'est jamais très rempli parce qu'en général les gens partent après le 14 juillet, et en général le mois d'août est le meilleur des deux mois. Au mois de juillet je crois qu'on était à dix-sept pour cent de remplissage, avec essentiellement des nuitées et pas des

semaines complètes, beaucoup de passages ; nous avons constaté dès le mois de juillet que des campeurs dont la plupart viennent avec leur matériel : caravane, tente, camping-car, qui avaient réservé pour une ou deux nuitées par exemple, prolongeaient. En fait, de bouche à oreille, grâce aussi à notre site, etc. au mois d'août on est monté à environ cinquante pour cent sur le locatif et sur les emplacements nus. On a donc plus que doublé en ayant à peine un mois de recul en termes de commercialisation.

Il est à noter que cette année des estivants nous ont demandé s'ils pouvaient réserver pour l'année prochaine, et certains nous ont demandé si on pouvait ouvrir avant. Donc étant donné que le passage de la labellisation pour les trois étoiles s'est fait cet été et que nous les avons obtenues, il nous faut encore un peu aménager pour bien rentrer dans le cahier des charges comme on se l'est promis, mais nous réfléchissons à une ouverture du camping pour les vacances de Pâques, en avril. Il est donc en train de monter en charges et d'être de plus en plus connu. Nous avons la chance à Port-de-Bouc d'être une ville cosmopolite, donc nous avons obtenu la traduction de notre site en plusieurs langues, et notamment vers le Nord de l'Europe, et on s'est rendu compte que cela a bien fonctionné.

Mme PEPE.- Je tiens à dire que le site est très bien fait, il est facile d'accès. Je suis allée le consulter pour voir, il est vraiment très bien fait. Par rapport à d'autres sites de camping et de réservation il est facile d'accès et c'est clair, il y est déjà marqué que les frais de dossier étaient offerts mais à partir des réservations du 16 novembre.

Madame le Maire.- C'est vrai qu'une municipalité n'œuvre pas forcément dans des activités commerciales, nous sommes un service public, mais de la même façon qu'on a créé la criée, de la même façon qu'on a mis le pied à l'étrier au niveau

des Aiguades et qu'ensuite une scène s'est mise en place, etc. on intervient dans l'activité économique et touristique pour donner des coups de pouce, pour qu'à un moment donné des professionnels s'en emparent. Il faut qu'il soit sur les bons rails avant de le lâcher comme cela. On y travaille mais on prend le temps de le faire parce que la majorité ne veut pas vendre le camping à un privé, on veut en conserver la maîtrise.

Nous allons conserver la maîtrise mais nous allons travailler pour trouver un partenaire qui sera un professionnel, qui nous aidera, après le coup de pouce : on y va pas à pas en bons Port de Boucains.

Mais en même temps nous sommes déjà très fiers, ça faisait longtemps qu'on voulait le mettre en place, vous m'avez entendu le dire plusieurs fois. Nous avons eu la chance de pouvoir racheter les terrains des Berges du Canal pour que les gens puissent ensuite les racheter pour leur propre compte, nous avons perdu beaucoup de temps sur ce projet-là, ça nous a fait perdre beaucoup de temps pour le projet du camping ; mais puisque depuis l'année dernière la moitié des habitants ont racheté, on a pu recouvrer cette capacité à pouvoir à nouveau investir, et c'est la raison pour laquelle maintenant on va donner le coup de collier dont Port-de-Bouc a vraiment besoin.

Enfin ce qui est important c'est que nos Port de Boucains ont été enchantés, nos habitués ont été enchantés de ce changement. Ce n'est jamais facile le changement, on sait ce qu'on laisse, on ne sait pas ce qu'on va avoir ; maintenant ils ont plein de propositions y compris pour la saison prochaine, et ils ont bien vécu cette transition. Nous en sommes heureux parce que ça nous tient à cœur. Et comme me le souffle Evelyne, les valeurs de convivialité à l'intérieur du camping et ces rencontres que l'on fait en été valent tout l'or du monde ; quand on ne peut pas partir ailleurs, qu'on n'a pas les moyens,

mais qu'on peut être en vacances avec des Allemands, des Finlandais, des Autrichiens, des Portugais, etc. c'est bien.

Merci de votre remarque. Est-ce qu'on a bien répondu ?

Mme PEPE.- Oui, mais mon petit bémol c'est que je trouve les tarifs encore assez élevés.

Madame le Maire.- On est à moins vingt pour cent de tous les campings 3 étoiles, et on ne peut pas trop casser les prix non plus parce que vous connaissez les règles de la concurrence, on risquerait d'être interrogés et embêtés là-dessus.

Mme PEPE.- Pas mal de locaux passent leurs vacances au camping, est-ce qu'ils n'ont pas droit à un tarif préférentiel ?

Madame le Maire.- Pour le tarif préférentiel il y a la durée. Plus ils restent longtemps, plus ils bénéficient de tarifs préférentiels.

M. GIORGETTI.- Je voudrais corriger un petit truc que vous avez dit, Madame le Maire, on n'a jamais donné les Aiguades à quelqu'un ; c'était le propriétaire, Samopor à l'époque, qui l'avait donné en gérance aux Aiguades. La Samopor s'est retournée vers la Ville et nous avons acheté le bâtiment, et on s'est débrouillé. Cela fait maintenant presque 20 ans qu'on gère, qu'on équilibre et que ça marche.

Madame le Maire.- Combien avez-vous été payé, Monsieur le PDG, à l'époque ?

M. GIORGETTI.- C'était le plaisir de travailler pour la Ville.

M. BERNEX.- J'avais posé des questions le soir de la réunion que nous avons eue, et j'attendais des réponses que nous avons peut-être ce soir, parce qu'il y a des trous noirs dans certaines semaines de location et je ne comprenais pas pourquoi.

M. SIMITSIDIS.- Dans les cases noires il y a des tarifs préférentiels qui sont des tarifs préférentiels pour quinze jours, or sur la période on est sur une semaine, donc avoir des tarifs préférentiels quinze jours pour une semaine c'est impossible ; c'est la même chose pour les tarifs préférentiels trois semaines sur 15 jours. Il n'y a donc pas d'erreurs sur le tableau. On a grisé le tableau parce qu'il y a d'autres endroits où on peut le faire.

M. BERNEX.- Il n'aurait pas fallu le faire comme cela.

J'ai une autre remarque, c'est pour construire au niveau de ce camping, ce n'est pas une remarque pour dire que ce n'est pas bien ou quoi que ce soit, mais qui a quand même son importance. Cet été quand les gens allaient au syndicat d'initiative pour demander s'ils pouvaient faire du pédalo, du kayak, du paddle, etc. on les renvoyait au camping où on leur a répondu qu'il n'était pas question de louer du matériel aux gens extérieurs, et on leur disait d'aller voir au club nautique où on leur disait qu'il n'était pas question de leur louer quoi que ce soit s'ils n'avaient pas la carte à l'année. Il faudrait peut-être aménager l'ensemble de ces loisirs pour que ce soit convivial pour les gens qui veulent résider sur Port-de-Bouc et qui ont envie de faire du sport, de prendre un bateau ou d'apprendre à s'en servir.

Madame le Maire.- C'est une anecdote que vous avez raison de faire remonter au Conseil Municipal pour qu'on s'y attelle au niveau de l'office du tourisme. Mais pour pouvoir faire des activités sur la base nautique tout au long de l'année c'est 15 euros, ou 20 maintenant, mais pour l'année. Même si vous ne prenez la carte qu'au mois de juillet pour faire des activités nautiques que pendant les mois de juillet et août, c'est quand même 20 euros, mais ce n'est pas grave.

M. BERNEX.- Ce n'est pas ce qu'on a dit aux gens.

Mme le Maire.- Je l'entends, mais cela permet de redonner l'information, et on s'attellera à voir avec l'office du tourisme qu'ils ne renvoient pas les gens sur le camping.

M. BERNEX.- Il y a aussi juste un petit problème concernant la permanence de la personne qui fait l'accueil au camping qui n'est pas là avant 15 heures.

M. SIMITSIDIS.- Je ne peux pas entendre cela.

M. BERNEX.- Si, je peux en témoigner.

M. SIMITSIDIS.- Je pense que, comme je vous l'ai dit en Commission des Finances, c'était tout à fait exceptionnel parce qu'au contraire il nous a été remonté de manière très forte qu'il y avait justement un accueil permanent sur l'ensemble du camping. J'ai été fortement étonné quand vous avez fait cette remarque parce qu'il y a toujours eu du personnel présent. Peut-être qu'elle était occupée par ailleurs en fonction des situations, mais je n'ai pas eu ce retour-là.

M. BERNEX.- C'est pour s'améliorer.

Mme le Maire.- Bien sûr, nous le prenons comme cela.

M. TORRES.- Juste pour vous dire que pour les paddles et les canoës il y avait une formation tous les lundis avant de louer quoi que ce soit au camping, parce qu'on ne sait pas à qui on a à faire, on ne peut pas lâcher des gamins en pleine mer comme cela. Donc ils allaient faire la formation le lundi, d'ailleurs c'était plein, la base nautique a été surprise parce qu'il y avait une grosse demande, le créneau étant complet et le lendemain ils louaient les canoës.

Ce camping est quand même assez exceptionnel, parce que pour monter en gamme un camping en six mois, ce n'est pas évident. Tout le monde a mis la main à la pâte, je remercie tous les agents communaux quels qu'ils soient, tout le monde a

participé. On ne pouvait pas faire la commercialisation un an en avance sachant tout ce qu'il y avait à faire.

Au mois de juillet vous vous souvenez qu'il y avait une canicule exceptionnelle, la preuve c'est que tous les nordistes ont bien travaillé, que ce soit en Vendée, en Bretagne, etc. On avait en plus un manque de commercialisation, et donc la canicule, et on s'en est quand même pas mal sortis avec un chiffre sympathique. L'année prochaine avec la commercialisation -et je pense que la canicule sera terminée- attendez-vous à des chiffres records, et l'explication sera la commercialisation et pas de canicule.

Mme MICHEL.- Il n'y a que la Ville qui a la charge de cette commercialisation ?

Madame le Maire.- Pour la saison qui vient de passer, oui.

Mme MICHEL.- Parce qu'il y a plein de sociétés maintenant qui regroupent les campings en fonction de leur catégorie...

Madame le Maire.- Oui, nous sommes en train d'y travailler, tout à fait. Nous travaillons sur différentes pistes, sur la piste des camping-cars... vous connaissez mon point de vue là-dessus, et j'insiste, mais la démocratie veut qu'on n'ait jamais raison tout seul, on a raison quand on est dans la majorité, mais je n'aime pas les camping-cars, je trouve qu'ils ne consomment pas sur place.

Qui est pour les tarifs ? Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur Didero et Monsieur Pinet qui s'abstiennent.

Je vous remercie.

**Le rapport n°3 est adopté - abstention de Monsieur
Didero et Monsieur Pinet**

4/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA GRAND COLLE

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

La Métropole nous remboursera ce que nous aurons dépensé, ce n'est pas avant, c'est après, on le fait et ensuite elle paie le service fait.

M. BERNEX.- C'est sûr et certain ?

Madame le Maire.- C'est l'objet de la convention.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (TFPB) SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MADAME LE MAIRE

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Mme PEPE.- Quelles sont vos motivations pour faire cette prorogation ?

Madame le Maire.- On peut, étant donné qu'on a prorogé notre Contrat de Ville jusqu'en 2022, les quartiers prioritaires demeurent prioritaires jusqu'en 2022, donc on peut continuer cet abattement des taxes foncières jusqu'en 2022.

Mme PEPE.- Ce sont les propriétaires du quartier de la Lèque.

Madame le Maire.- Tous les quartiers prioritaires de la ville, au sud de la RN 568.

M. BERNEX.- Je pense que ce n'est pas une délibération qui a une urgence, je ne sais pas pourquoi vous la passez ce soir. Etant donné qu'il y a les élections au mois de mars l'année prochaine peut-être peut-on laisser le choix à la nouvelle équipe...

Madame le Maire.- Nous sommes là et nous gérons comme nous le voulons, et nous voulons continuer l'abattement jusqu'au bout, et j'espère après aussi. Je peux le dire, je ne suis pas candidate.

Qui est pour prolonger l'abattement ? Tout le monde sauf Monsieur Bernex qui s'abstient.

Je vous remercie.

Le rapport n°5 est adopté - Abstention de Monsieur Bernex

6/ CHANTIER NAVAL DE PROVENCE

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Madame le Maire.- C'est très bien, Monsieur le conseiller au développement économique.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

M. BERNEX.- On parle qu'il faut investir, etc. mais on ne sait pas quoi.

Madame le Maire.- C'est le bail en location.

M. BERNEX.- Pour faire cette dérogation au bail vous donnez comme excuse qu'il faut de l'investissement.

Madame le Maire.- Nous en avons déjà parlé, nous avons parlé du bâtiment administratif, du hangar à construire, etc. Il faut continuer ces investissements, il faut être sûr qu'il

puisse faire son crédit et l'étaler sur un temps beaucoup plus long. On est toujours sur le même projet qu'on fait avancer avec la négociation avec le GPM. Ce n'est pas facile et ce n'est jamais facile.

M. PINET.- C'est prorogé jusqu'à quand parce que j'ai l'impression qu'il manque la date. Pour qu'il puisse amortir ses investissements quelle est la date finale ?

Mme le Maire.- C'est vrai que ce n'est pas écrit sur la délibération.

M. SIMITSIDIS.- on est sur la base de 928 600 euros hors taxes sur un amortissement de quinze ans.

Madame le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE DES CLUBS COUP DE POUCE POUR L'ANNEE 2019-2020.

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Madame le Maire.- C'est un projet important pour que tous les enfants en grande section évoluent au niveau du langage, réussissent à lire au CP, et utilisent la bonne lecture pour résoudre des problèmes en CE1.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité

8/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL (APDL)

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Madame le Maire.- est-ce qu'on est d'accord de proroger cette convention ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE « AIDE A L'ARCHIVAGE » ENTRE LA COMMUNE DE PORT DE BOUC ET LE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES DU RHONE

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Madame le Maire.- Nous le faisons toutes les années, c'est important pour nous de garder la mémoire des actes administratifs et de tout ce que nous faisons dans la ville.

Comme chaque année je vous propose de l'approuver.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

10/ ORGANISATION DU SALON D'ART CONTEMPORAIN HYBRID'ART 2020

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Vous avez le règlement en annexe.

Madame le Maire.- Une année supplémentaire de ce magnifique salon.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Tout le Conseil Municipal sauf Madame Michel et Madame Pèpe qui s'abstiennent.

**Le rapport n°10 est adopté - Abstention de Madame
Michel et Madame Pèpe**

**11/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES
DU CANAL**

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur Didero, Monsieur Pinet, Monsieur Bernex, qui s'abstiennent.

**Le rapport n°11 est adopté - Abstention de Monsieur Didero,
Monsieur Pinet, Monsieur Bernex**

**12/ CHARTE DES NATIONS UNIES : « DE PORT DE BOUC A LA PLANETE :
CULTIVONS LA PAIX »**

Rapporteur : Monsieur Boulenouar Sirat (*Lecture du rapport*)

« De Port-de-Bouc à la planète : cultivons la paix

Vu la Charte des Nations Unies,

Vu l'article 55 de la constitution qui dispose que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle de lois »,

Vu l'article 6 du Traité sur la Non-Prolifération nucléaire (TNP), signé et ratifié par la totalité des Etats du monde dont la France sauf l'Inde, le Pakistan et Israël (la Corée du Nord s'en est retirée en 2003),

Vu que cet article 6 stipule que « chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations

sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée, et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace »,

V u le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en vue de la mise en œuvre intégrale et effective du Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires qui stipule en son article 1 que :

« Chaque Etat Partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :

a) Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires,

b) Transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,

c) Accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,

d) Employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires,

e) Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un Etat Partie par le présent Traité,

f) Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs

nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle ».

Attendu que la situation internationale place la question de la prolifération des armes nucléaires et du désarmement au centre des questions cruciales de notre époque,

Attendu que l'arme nucléaire a été utilisée par deux fois dans l'histoire de l'Humanité (Hiroshima et Nagasaki, en août 1945),

Attendu que leur prolifération accroît le danger d'un nouvel usage, volontaire ou accidentel,

Attendu que pourtant, la prolifération des armes nucléaires et leur « modernisation », notamment en France, se poursuit et que leur danger a été de nouveau souligné à plusieurs reprises récemment,

Attendu que, pour faire face au danger de cette prolifération la communauté internationale a estimé qu'il n'y avait qu'une seule issue possible : leur élimination comme l'indique l'article 6 du TNP susvisé et les attendus du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) fondés sur le droit humanitaire international,

Attendu qu'à travers notre souci et notre responsabilité d'élus concernant la sécurité de la population de notre commune, nous sommes directement concernés par le danger de la prolifération des armes nucléaires qui sont des armes dirigées vers les populations civiles,

Considérant de plus l'attribution du prix Nobel de la Paix à la Campagne internationale, ICAN, pour l'abolition des armes nucléaires le vendredi 6 octobre 2017.

Dans ce contexte, nous considérons qu'il est important pour notre commune et ses élus d'exprimer sans plus tarder,

notre souhait que pour préserver l'avenir de notre planète et des générations futures, **le Président de la République et le gouvernement signent le traité d'interdiction des armes Nucléaires adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 7 juillet 2017 et ratifié à ce jour par 97 pays, et engagent notre pays dans un processus de désarmement nucléaire.**

Ce qui suppose de renoncer à la hausse de 60 %, par rapport à la Loi de Programmation Militaire précédente, du budget de « dissuasion nucléaire » voté par le parlement. Celui-ci représentant plus d'un cinquième des dépenses militaires de notre pays et dépasse la barre des 4 milliards d'euros par an ! **Soit 14 millions d'euros de dépenses publiques par jour pendant 7 ans !**

Cette manne financière pourrait être immédiatement réaffectée au profit d'œuvres de paix pour construire des écoles, des hôpitaux, des maternités, des services publics, etc. et pour lutter contre de dérèglement climatique »

Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter une citation de Bernard Clavel : *Il semble qu'à certains le mot « paix » fasse peur, il est pourtant le seul que l'on devrait écrire au fronton des édifices où l'on enseigne »*

Merci.

Mme PEPE.- Madame le Maire, chers conseillers municipaux,

Ce soir, avec Madame Michel nous ne prendrons pas part aux votes des deux motions. Nous avons toujours eu du mal à comprendre pourquoi la politique internationale s'invite au Conseil Municipal de Port-de-Bouc. Bien évidemment, nous sommes pour la paix, mais ce genre de motion et le positionnement pris doivent être, pour nous, un choix individuel. C'est pour cela

que l'on peut retrouver sur différents sites, mouvement pour une alternative non violente, ou mouvement de la paix, des pétitions à destination des parlementaires ou du Président de la République pour que chaque citoyen puisse la signer.

Mais j'aimerais quand même rappeler que la France a déjà fait beaucoup d'efforts dans ce domaine, à comparer à d'autres pays :

- elle a cessé la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, interdiction dès 1992 de la production de plutonium et en 1996 de la production d'uranium hautement enrichi à des fins d'armes nucléaires.

- c'est le premier état à avoir annoncé le nombre total de ses armes nucléaires, moins de 300,

- elle a déjà banni définitivement les essais nucléaires : arrêt définitif des essais nucléaires en 1996, et a ratifié le traité d'interdiction complet des essais nucléaires dès 98.

Ensuite, à titre personnel, je dirais que tant que des pays continueront à fabriquer et à fournir des armes aux autres nations il n'y aura pas de paix, mais que l'arme nucléaire reste dissuasive.

Pour la motion suivante concernant les 5 milliards pour l'Hôpital public, bien sûr qu'il faut des moyens pour avoir un service de santé digne de ce nom, nous sommes d'accord sur le fond de la deuxième motion mais pas sur la forme, la première étant directement liée à la motion sur la paix en faisant allusion au financement de l'une vers l'autre.

Madame le Maire.- C'est un point de vue politique.

M. SIRAT.- Madame Pèpe, je suis désolé, mais vous n'êtes pas du tout dans l'actualité sur l'arme nucléaire. Je

suis allé à Hiroshima, et quand on y rentre on n'en ressort pas entier, je vous le garantis ; quand vous voyez des enfants scotchés sur un mur, on dirait une photo, quand vous voyez des jeux d'enfants calcinés, figés, vous n'en sortez pas de la même manière dont vous y êtes entré. Donc vous parlez de quelque chose que vous ne connaissez pas du tout. Sauf que les chiffres que vous annoncez ne sont pas vrais, vous allez les chercher dans votre journal, mais allez les chercher au mouvement de la paix, parce que nous avons des gens très compétents et très honnêtes là-dessus, qui ne racontent pas d'histoires. Et aujourd'hui la France continue à faire des armes nucléaires miniaturisées qui coûtent une fortune. Un missile nucléaire c'est 150 scanners de corps entiers, alors faites votre choix, Madame Pèpe.

Madame le Maire.- Tout le monde a le droit d'avoir son opinion politique, on ne va pas en débattre cent ans au Conseil Municipal, je vous l'accorde, Madame Pèpe.

M. BERNEX.- Je trouve que sur le fond, en disant qu'on peut compenser une arme nucléaire par des scanners ou par d'autres choses, c'est vrai, mais à un certain moment il faut préserver la sécurité de la France ; et la sécurité de la France est obligée de passer par l'arme dissuasive parce que les pays les plus durs ont l'arme nucléaire, et si vous êtes un ange vous êtes sûr d'être bouffé -excusez-moi de parler comme cela-, mais je pense qu'il est important de faire la part des choses. Quand on sait que la Russie s'acoquine avec l'Iran, quand on sait que la Chine a l'arme nucléaire, quand on sait que la Corée du Nord est prête à manifester et à belligérer un peu partout, je pense qu'il est important d'en tenir compte ; car à ce moment-là on ne peut pas être des béni-oui-oui en disant on supprime l'arme nucléaire et on est à la merci des autres. Le problème c'est que nous sommes une nation et que nous avons le droit d'exister.

Madame le Maire.- Comme je le disais, tout le monde a le droit d'avoir son opinion politique sur la question.

Je soutiens la motion présentée par le Groupe de la majorité d'abord parce que ces questions qui sont d'ordre national et international ont toujours des répercussions locales ; et pour gérer un budget communal je suis obligée de connaître le budget de la nation. Nous sommes en pleine préparation de notre budget pour l'année prochaine et pour le préparer il faut connaître un peu la structuration du budget national. Aujourd'hui on demande à tous les services publics de diminuer leurs dépenses, que ce soit l'école qui est encore un des premiers budgets, mais elle doit diminuer son budget ; la santé, et vous voyez toutes les manifestations au niveau des urgences ces derniers temps -on va en parler après-, tous ces pans de notre vie française qui font que nous n'avons pas de personnes qui ne puissent pas se soigner ; de plus en plus de personnes ont du mal à faire l'avance, mais elles peuvent au moins se soigner, non pas comme dans certains pays qui ont laissé tomber cette solidarité parce que pour eux les budgets n'étaient plus des priorités.

Si la motion est présentée à la Mairie de Port-de-Bouc c'est parce que nous constatons au sein de notre population le recul des services publics de santé, d'éducation, nous allons aussi parler de la Poste dans le cadre des informations ; nous sommes ici dans l'ancien Trésor Public, tous les services publics sont en recul sur notre territoire parce qu'on nous dit qu'au niveau du budget c'est de plus en plus compliqué. Donc il va bien falloir trouver d'autres priorités quand nous, les Port de Boucains, avons besoin d'être soignés et d'avoir du tiers-payant, quand nous, les Port de Boucains, avons besoin d'avoir une école de qualité à laquelle on adjoint une cité éducative pour que toute la cité se mette à ce service-là, à la réussite

de nos jeunes, etc. Donc oui, nous sommes fondés à dire à nos gouvernants, ça suffit !

Aujourd'hui la Ville de Port-de-Bouc fait ce qu'elle peut pour attirer les médecins... nous avons assisté à des réunions à des heures impossibles, n'est-ce pas Chérifa, un coup c'est moi, un coup c'est toi à la Mairie de Martigues, etc. pour essayer de trouver des dynamiques pour que les médecins s'installent, etc. Mais si à l'huile de coude des tout petits élus que nous sommes à l'échelle municipale nous travaillons, il ne faut pas que l'Etat contrecarre notre travail. Or aujourd'hui la course au sur-argument, Monsieur Bernex, par ailleurs, ici et là, on aurait des velléités à continuer d'augmenter le surarmement nucléaire et autres, je pense que nous avons une responsabilité citoyenne et politique de dire à nos gouvernants d'œuvrer pour les empêcher de se surarmer. Mais de notre côté ne nous surarmons pas non plus, car c'est très cher le surarmement nucléaire, sur tous les plans.

Oui, je soutiens la motion présentée par le Groupe de la majorité, nous avons notre mot à dire sur ces grandes questions qui ont ensuite des répercussions sur le quotidien de nos populations.

C'est à ce titre que je vous demande de vous prononcer selon vos options qui sont toutes respectables, mais qui peuvent s'opposer, c'est normal, c'est la vie politique.

Qui est pour adopter cette motion par rapport à la Charte des Nations Unies ? Le groupe de la majorité.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est contre ? Personne.

Tous les membres de l'opposition ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie.

**Le rapport n°12 est adopté par le Groupe de la majorité
- Tous les membres de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

Mme le Maire.- C'est le Groupe de la majorité qui porte les revendications d'une culture de paix aux Nations Unies.

13/ MOTION : 5 MILLIARDS POUR L'HOPITAL PUBLIC - TOUT DE SUITE

Rapporteur : Madame Chérifa DOMINI (*Lecture du rapport*)

« 5 milliards pour l'Hôpital public. Tout de suite.

Comme les 85 % de Français qui constatent avec inquiétude le manque de moyens de l'Hôpital public, le Conseil Municipal de Port-de-Bouc, réuni le 12 novembre 2019, s'insurge contre la dégradation continue du système de santé solidaire français en général, et de la détérioration de l'hôpital public en particulier.

Depuis plusieurs mois le personnel urgentiste, rejoint aujourd'hui par l'ensemble des personnels soignants, dénonce le manque de moyens humains et financiers capables d'apporter aux patients les soins dignes des progrès scientifiques et médicaux auxquels ils ont droit. Engorgements aux Urgences, fermetures de services, suppressions de lits, manque de médecins dans le secteur public et dans le secteur libéral... Ces déficiences génèrent une crise sans précédent de notre système républicain de solidarité. Malheureusement, la réponse gouvernementale apportée par Madame Buzyn, ministre de la santé, génère davantage d'inquiétudes que de solutions bienveillantes.

- **En promettant** de renforcer financièrement les urgences en déshabillant les autres services hospitaliers de 750 millions d'euros,

- **En supprimant** des milliers de lits en gériatrie et en dirigeant les patients âgés vers le privé,

- **En annonçant** une tarification des prises en charge hospitalières décidées sans débat parlementaire,

Le gouvernement, dans la lignée de ses prédécesseurs, conforte les profits des cliniques privées et confirme la volonté d'établir un système de santé à plusieurs vitesses : un qui serait performant pour celles et ceux qui ont les moyens, et un autre au rabais pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens.

En 2011, deux Français sur dix renonçaient aux soins médicaux, en 2018 trois Français sur dix ne pouvaient plus se soigner pour des raisons financières.

Chaque année la détérioration accentuée du système de santé et de sécurité sociale entrave l'égalité entre les citoyens. Elle pénalise l'ensemble du personnel de santé et condamne la majorité des français à des soins insuffisants. Ainsi, très logiquement, 84 % des Français soutiennent les urgentistes hospitaliers en grève.

Le Conseil Municipal de Port de Bouc s'associe à ce soutien et appelle le gouvernement à mettre en œuvre une politique respectueuse de la santé publique, et à prendre des orientations porteuses de salaires décents et de conditions de travail optimales pour le personnel soignant. Il l'appelle à développer un service public de l'Hôpital qui, de la prévention aux soins, soit efficace pour toute la population, sans laisser personne sur le bord du chemin.

Ces orientations doivent ad minima, impérativement et immédiatement décider d'un déblocage de 5 milliards d'euros pour

l'Hôpital public afin de mettre en œuvre une politique d'embauche suffisante, et de permettre la réouverture et la création de lits supplémentaires, en premier lieu aux Urgences.

- **Considérant que** cette somme est plus utile aux Français que les 7,4 milliards d'euros d'augmentation budgétaire de 2020 consacrés à des objectifs guerriers, le Conseil Municipal demande au gouvernement d'appliquer ces orientations vitales au bien-être de notre population. Pour y parvenir, il l'invite à mettre fin aux exonérations de cotisations maladie accordées aux actionnaires et aux grandes entreprises, et de mettre un terme au CICE, 90 milliards d'euros annuels donnés en cadeau aux actionnaires des grandes sociétés au nom de « l'emploi à bas prix », et utilisés comme des profits alimentant les niches fiscales, voire l'évasion fiscale »

Madame le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention que l'explication donnée tout à l'heure par rapport au vote ?

M. GIORGETTI.- Je voudrais revenir au départ avec l'intervention de Madame Pèpe, est-ce qu'un Conseil Municipal qui est là pour gérer les affaires de la Ville.. mais on n'est pas que dans la Ville, on a un hôpital à côté à défendre ; il y a des élus de toutes tendances confondus dans le département qui ont défendu leur hôpital en danger, ou leur maternité qui fermait, ou les Urgences qui fermaient. A Sisteron le maire UMP était dans la bagarre parce que les Urgences s'arrêtaient le soir. Et un Conseil Municipal serait en dehors de ces batailles-là ? Mais où on est là !? C'est la vie des gens cela, et nous sommes des élus responsables, et prendre position ce serait dépasser nos prérogatives !? Je tombe des nues ! Je le salue ce Maire UMP, il est courageux, j'espère que quand il voit ses amis au gouvernement il fait de même parce qu'après il faut tenir une

ligne ; ici on n'a jamais changé, que ce soient les socialistes ou autre, quand ça n'allait pas on a pris position d'une façon ferme. Un Conseil Municipal qui a une sensibilité humaine ne peut pas rester insensible à ce qui se passe dans les hôpitaux, c'est quelque chose qui me fait honte pour mon pays avec les moyens que nous avons, du fait d'avoir laissé dégrader l'hôpital à ce point. Chacun avec les gouvernements successifs a trouvé des solutions qui n'en n'étaient pas ; quand j'étais en position d'élu sur les questions de santé à la Région, j'ai défendu une solution qui était la tarification de la TAA, la tarification à l'acte dont on savait très bien que ça nous mènerait à la catastrophe dans les hôpitaux parce qu'on donnait au privé les actes qui étaient bien rémunérés, et les actes peu rémunérés aux hôpitaux. C'est ce qui s'est passé, on a mis les hôpitaux dans des positions inconfortables, et tous les budgets de tous les hôpitaux quels qu'ils soient ont été dans le rouge, il faut le rappeler.

Donc je crois que les élus ont à participer à la vie du territoire dont l'hôpital fait partie. Je pourrais dire de même que la paix, mais je ne vais pas y revenir, parce que les débats que nous avons eus ici sur la guerre c'est une honte, je vous le dis. Je devais avoir une vingtaine d'années, Provence Industrie avait un chantier sur le Luberon où le Général de Gaulle avait pris l'option de mettre des bases de fusées sur le plateau d'Albion, donc ça a été creusé et quand ça a été en place ça a été caduque, vous vous rendez compte des milliards qui ont été investis là-dedans et qui ne servent à rien ! On a troué tout le Luberon, il y a eu des manifestations immenses à l'époque, ceux qui se battaient contre étaient des cons, ceux qui se battaient pour la paix et contre ces dépenses inutiles ; ça n'a jamais fonctionné, on a fermé les issues, ça doit servir peut-être de dépôt de quelque chose parce que le Luberon est tout percé, j'y

ai travaillé donc je peux en témoigner, on aurait pu construire beaucoup de choses avec ces dépenses publiques.

Madame le Maire.- Monsieur Giorgetti, mon cher René, tu sais très bien que c'est le jeu de l'expression démocratique, on ne peut pas être tous d'accord sur les mêmes sujets, c'est ce que tu défends avec fermeté et passion, que nous partageons au niveau du groupe majoritaire et qui peut ne pas être partagé par l'opposition, et c'est normal, sinon ce ne serait pas l'opposition.

Nous avons à recueillir l'avis de l'opposition aussi qui nous exprime le désir de ne pas se prononcer sur ces motions-là. Nous, nous sommes à l'aise pour nous prononcer dessus donc faisons-le.

Je pense que là aussi l'opposition ne souhaite pas participer au vote... (*Monsieur Bernex souhaite prendre la parole*) ... on ne va pas y passer trois heures, vous ne voulez pas, vous ne voulez pas, ce n'est pas grave, maintenant on va passer au vote, vous continuerez le débat après sinon on va y passer la nuit. De toute façon vous ne tomberez pas d'accord.

Mme PEPE.- C'est juste pour apporter une précision à Monsieur Giorgetti.

Mme le Maire.- Allez-y.

Mme PEPE.- J'ai du mal avec les motions internationales, je vous rappelle ce que j'ai écrit, j'ai juste dit que sur la motion pour les 5 milliards de l'hôpital j'étais d'accord avec vous sur le fond mais pas sur la forme parce que financièrement elle était liée..

Mme le Maire.- On a compris.

Mme PEPE.- Il a dit que je n'étais pas d'accord avec les motions nationales en général, c'est internationales. Bien

sûr qu'on est pour une santé digne, mais votre motion est quand même politique par rapport à vos idées.

Madame le Maire.- On a bien compris. Ici, le Groupe de la majorité ne s'interdit jamais de prendre une position sur des décisions qui dépassent l'échelon communal et qui ont des répercussions sur l'échelon communal, et vous, vous préférez, dans ce que vous avez dit pour que l'hôpital vive mieux, pour que la paix se mette en place, à ceci près de Monsieur Bernex qui pense qu'il faut s'armer face à ceux qui s'arment aussi.

Vous ne rentrez pas dans le détail mais vous ne voulez pas voter aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire que vous êtes contre.

Voilà ce qui s'est dit en Conseil Municipal ce soir.

A partir de la proposition qui est formulée par le Groupe de la majorité de s'exprimer, ceux qui veulent s'exprimer s'expriment. Donc sur cette deuxième motion, l'opposition ne souhaite pas s'exprimer, si je ne me trompe pas, quant à ceux qui veulent s'exprimer qui est pour ? Tout le Groupe de la majorité. Je vous en remercie.

Le rapport n°13 est adopté par la Majorité - Tous les membres de l'opposition ne prennent pas part au vote

Informations

Mme le Maire.- Comme d'habitude je souhaite porter à votre connaissance un certain nombre d'informations qui sont au nombre de trois.

1^{ère} information

Dans la continuité des motions, je porte à votre connaissance qu'en tant que maire au sein de l'association des

Maires des Bouches-du-Rhône, j'ai cosigné un soutien aux pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône, suite à la récente agression d'un pompier dans l'exercice de ses fonctions.

(Lecture) : « Ces comportements totalement inacceptables encore trop nombreux, perpétrés à l'encontre d'agents dévoués envers la population, ne peuvent pas être tolérés. Alors que la vocation des pompiers est de veiller à notre sécurité et de prêter assistance à la population, ce corps de métier mérite toute notre considération et nos remerciements pour leur dévouement.

Les maires des Bouches-du-Rhône tiennent à assurer la victime et les services du SDIS de leur entière solidarité, et souhaitent un prompt rétablissement au sapeur-pompier lâchement agressé au cours de sa mission d'assistance »

Donc sachez qu'au nom de la Ville de Port-de-Bouc nous avons apporté notre soutien concret.

2^{ème} information

Je souhaite également porter à votre connaissance que la Poste, dans sa filière immobilière, nous a sollicités pour notre droit de priorité parce qu'ils comptent vendre tout le bâtiment de la Poste. Nous sommes en train de réorganiser nos prévisions -parce que ce n'était pas prévu, encore une fois- pour essayer de voir comment on va travailler avec eux. Mais il ne sera pas question que ce bâtiment tombe entre des mains de personnes qui l'achèteraient et qui diraient au bout d'un certain temps qu'ils ne veulent plus l'activité de la Poste dans ce bâtiment. Voilà la crainte que nous avons et que je souhaitais partager avec vous. C'est la raison pour laquelle nous allons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que

l'activité de la Poste continue d'exercer, car le bâtiment est vendu avec prise à bail ; c'est-à-dire que le bail pourra courir pendant un certain temps, et ensuite il faudra soit le dénoncer, soit le prolonger. Donc toute personne qui pourrait se porter acquéreur du bâtiment de la Poste pourrait ne pas continuer d'octroyer le bail à notre bureau de poste, ainsi qu'à son service du courrier derrière, ainsi que pour 83.00 euros par an un loyer de panneaux photovoltaïques.. Je plaisante, mais c'est une question sérieuse qui est posée à la Ville de Port-de-Bouc depuis cinq ou six jours.

Voilà en ce qui concerne les craintes que nous avons parce que je fais partie du Conseil Départemental de Présence Postale, et c'est tombé d'un coup. Cette façon de gérer fait peur.

Je porte cela à votre connaissance, vous pouvez faire confiance aux élus de la majorité pour faire, comme ils ont l'habitude de le faire, tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger tous nos bijoux de famille, c'est-à-dire nos services publics et la présence postale.

3^{ème} information

Ouvrez bien vos oreilles, mon rôle c'est de le faire ici, je compte sur vous pour travailler en dehors du Conseil Municipal, notamment la population ici réunie.

Je viens de recevoir un magnifique dossier d'information avec des jolis arbres, beaucoup de vert, une espèce de grosse fusée... mais sinon ce n'est pas beaucoup... eh bien c'est encore une antenne, mes amis ! Il faut que je continue !

C'est SFR, est-ce que nous allons laisser faire ?

Cette énorme antenne a un socle de 4 mètres sur 4, elle est haute de 22 mètres, elle se situe dans les limites de l'emprise du terrain de Carrefour, contre la RN 568. Donc le même quartier va devoir souffrir de deux antennes.

Mais je vous lis la cerise sur le gâteau, écoutez, c'est succulent :

(Lecture) : « le déploiement du très haut débit est un enjeu majeur et une priorité pour SFR. Sur le marché des TELECOM, SFR est le deuxième opérateur en France avec des positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités, ou des opérateurs. Doté d'un premier réseau en fibre optique, FTTFTH, avec plus de 8,5 millions de prises éligibles, SFR entend rester en tête des déploiements avec pour objectif d'atteindre 22 millions de prises en 2022. Son réseau mobile de premier plan couvre plus de 99 % de la population en 3G, et 70 % en 4G et 4G+. Grâce à ces investissements massifs, SFR ambitionne de créer le leader national de la convergence du très haut débit fixe et mobile.

SFR propose une offre complète de services d'accès à Internet, de téléphonie fixe et mobile, de contenus audiovisuels, et se positionne également comme un expert de solutions et de communications unifiées, de permettre des objets de cloud computing avec les entreprises. Pour le grand public le Groupe commercialise ses offres sous les marques SFR, Red by SFR, et pour l'entreprise sous la marque SFR business.

Pourquoi créer une nouvelle antenne ? »

Ils essaient de contrecarrer les questions que l'on pourrait se poser.

« Nous prévoyons d'installer une antenne relais sur votre commune pour vous permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte, et/ou vous permettre de continuer à téléphoner ou à naviguer sur Internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires ». Voilà les mots qui tuent.

« Pour notre projet, l'emplacement suivant a été retenu dans le respect de l'ensemble des contraintes réglementaires pour offrir une meilleure qualité de service ».

Donc je ne sais pas à quoi sert la fibre s'il faut continuer à mettre des antennes. Et comme nous l'avons dit la dernière fois, « puisque je suis SFR et que je suis le deuxième », puisque je suis Bouygues et que je suis machin », « puisque je suis Orange et que je suis machin », etc., on va avoir trois tonnes d'antennes.

Je tiens à rassurer le Conseil Municipal ainsi que la population présente, et par le biais des médias vous pouvez diffuser, comme le Maire de Port-de-Bouc l'a fait pour l'autre antenne, tout ce qui sera possible et inimaginable que j'ai déjà utilisé pour embêter le projet, je le ferai. Mais vous avez entendu les mots qui tuent, c'est qu'ils sont couverts par la loi, et je ne vais pouvoir, moi seule avec mes petits bras, les embêter que part des dossiers, des longueurs, etc., et nous allons le faire comme nous l'avons fait la dernière fois. Mais on ne gagne jamais.

Je vous demande solennellement de vous organiser pour que la vindicte populaire s'érige de façon beaucoup plus forte que la dernière fois. Je pense que la dernière fois on a essayé les plâtres, on a eu beau donner les informations, j'ai eu beau envoyer des lettres du maire par deux fois dans les boîtes aux lettres, souvent ça passe avec les prospectus, on ne les lit pas, on ne s'en rend pas compte, c'est vrai qu'on lit de moins

en moins. Donc soyons chacun des relais sans ondes magnétiques nocives mais au contraire avec des arguments positifs et forts, pour que nous essayions de contrecarrer la loi parce qu'elle n'est pas de notre côté.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, je continuerai ma croisade parce qu'il en est de ma responsabilité, je continuerai de le faire, je les ennuierais, je sais pertinemment que je ne suis pas la loi, mais parce qu'on est du côté de l'empêchement de la prolifération de ce type d'antennes. Etant entendu qu'on s'est battus pour faire en sorte que la fibre se développe dans les réseaux déjà existants de la commune, je ne comprends pas pourquoi il nous faut développer ces énormes antennes avec très certainement beaucoup de nocivité dont on ne nous parle pas aujourd'hui mais dont on reparlera dans des dizaines d'années, on a l'image de l'amiante, etc. Donc, par mesure de précaution je me dois et je le ferai, je continuerai d'empêcher, mais la loi ne sera pas du côté de la Mairie de Port-de-Bouc, donc il faut une action politique militante -vous y mettez le qualificatif que vous voulez-, mais il est de notre responsabilité collective d'agir dans ce sens-là pour contrecarrer la mise en place de cette antenne. Donc je vous demande de bien vouloir vous mobiliser.

M. BERNEX.- Vous savez que pour l'antenne Bouygues nous avons fait tout ce qu'il est possible, avec les réglementations qu'il y a pour mettre ces antennes en place, pour essayer de contrer tout ce que nous pouvions ; par rapport à ce que vous aviez fait ils ont fait des compléments. A partir de là, quand vous dites que tout le monde doit être sensibilisé, il est un peu dommage que certaines personnes qui étaient avec nous, qui avaient signé comme quoi elles étaient d'accord contre cette antenne, ce soient ensuite dégagées et n'ont plus participé à ce qu'il fallait faire. Parce qu'il faut savoir que pour l'antenne

Bouygues nous sommes toujours en procès et que rien n'est fait, et que nous sommes maintenant en Conseil d'Etat. Malgré ce, nous dépensons pas mal d'argent pour essayer de défendre la population sur la sécurité, et nous ne lésinons sur rien.

Pour le deuxième dossier nous sommes au courant, nous l'avons déjà dans les mains, et nous avons déjà trouvé deux failles. On attend ceux qui veulent faire, et à partir de là on fera les actions nécessaires pour essayer de défendre au maximum la sécurité et la santé de la population.

Madame le Maire.- Vous faites un recours judiciaire ?

M. BERNEX.- Oui.

Madame le Maire.- Je vous appelle aussi à l'action politique, parce qu'on l'a vu la dernière fois, malheureusement on ne gagne pas, quand la loi est de leur côté on a du mal à gagner. Il faut faire monter la pression politique dans le sens noble du terme, c'est-à-dire la vindicte populaire, il faut s'ériger contre cela pour essayer de faire basculer des projets. Mais vous le savez, ce n'est pas simple, à différents endroits des grands projets d'envergure ont eu du mal à être contrecarrés, et on se bat contre cela. Ce n'est pas évident mais qui ne tente rien n'a rien, et on se doit d'essayer pour nous, pour les plus jeunes d'entre-nous et pour les plus fragiles.

M. BERNEX.- Sur le dossier de SFR que nous avons il nous manque une partie qu'on n'a pas pu nous donner, et on voudrait avoir quelques informations complémentaires. Est-ce qu'on pourra en discuter ?

Madame le Maire.- Est-ce que nous les avons ?

M. BERNEX.- Oui.

Mme le Maire.- C'est tout ce que j'ai sur SFR.

M. BERNEX.- Quand les gens veulent prendre parti avec nous pour essayer de défendre leur santé et la sécurité pour eux, pour leurs enfants et leurs petits-enfants, que certaines personnes, parce qu'elles sont proches d'un parti politique, se retirent pour ne pas les contrarier... c'est important que votre message passe à travers tous ces gens-là.

Madame le Maire.- Monsieur Bernex, ne dites pas n'importe quoi, c'est quand vous avez attaqué le Maire qu'ils se sont enlevés, parce qu'ils n'avaient pas compris que vous attaquiez le Maire ; si vous attaquez Bouygues ou SFR ce ne sera pas la même chose. Ne maniez pas, vous aussi, les propos que vous avez dénoncés en début de Conseil.

Chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée, le prochain Conseil Municipal est prévu le 17 décembre.

La séance est levée à 19 heures 30